



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 27 novembre 2017

Monsieur le Président

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Madame la Ministre de l'Environnement au sujet du renard.

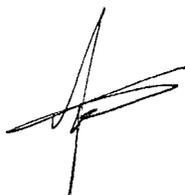
Lors d'une conférence de presse le 22 janvier 2015, le secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures a présenté les principaux changements relatifs à la chasse au Luxembourg. Dans ce contexte le secrétaire d'État et le responsable de l'Administration de la nature et des forêts (ANF) ont assuré que : « *C'est un fait qu'il y a bien moins de renards au Luxembourg qu'il y a quinze ans* ». Or lors d'un récent entretien dans l'hebdomadaire « Revue » au sujet du retour du loup au Luxembourg, le même responsable du Service Chasse a rectifié cette position en notant que « ... *Dies wäre eine potentielle Lösung der zu hohen Fuchsdichte in Luxemburg, ...* ».

En réponse à la question parlementaire N° 3035 du 30 mai 2017 Madame la Ministre a cité deux études concernant l'échinococcose alvéolaire, dont une qui a été menée sur plusieurs années aux alentours de la ville de Nancy, pour en conclure que le résultat de ces études semblerait être que « *la chasse au renard aurait comme effet d'augmenter la prévalence du parasite et donc le risque pour la santé humaine* ». Or il me revient que l'auteur des études en question ne partage pas la conclusion de Madame la Ministre. Il s'agirait « *des erreurs de jugements de la part de certains qui en ont fait une interprétation abusive en prétendant que la chasse faisait augmenter la prévalence* ». De plus l'auteur estime que « *ne pas contenir les populations de renards en les laissant augmenter peut entraîner en quelques années des conséquences très lourdes en termes de santé humaine.* »

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement

- Madame la Ministre peut-elle confirmer que la densité des renards au Luxembourg a fortement augmenté depuis la conférence de presse d'il y a 2 ans ?
- Pour quelles raisons le gouvernement arrive-t-il à d'autres conclusions que l'auteur des études susmentionnées ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Martine Hansen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le **10 JAN. 2018**

Département de l'environnement



Service central de législation
Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°3481

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°3481 de l'honorable députée Madame Martine Hansen tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,



Camille Gira
Secrétaire d'Etat

Réponse de la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n°3481 du 27 novembre 2017 de l'honorable députée Madame Martine Hansen

Madame la Ministre peut-elle confirmer que la densité des renards au Luxembourg a fortement augmenté depuis la conférence de presse d'il y a 2 ans?

Non.

Néanmoins, la ministre souhaite attirer l'attention au fait que la fluctuation des densités des populations d'une espèce est un phénomène tout à fait naturel, qui dépend d'une multitude de facteurs dont la grande majorité est indépendante de l'homme. Ainsi, pour le renard, en analysant les graphiques des tableaux de chasse à long terme au Luxembourg (fig. 1a) et en Suisse (fig. 1b), comme réflexion de l'évolution des populations, on remarquera que les deux graphiques se ressemblent fortement, et ceci en dépit du fait que les méthodes et l'intensité de la chasse et surtout les périodes de fermeture de la chasse diffèrent largement entre les deux pays. On peut donc conclure que l'évolution des populations du renard à long terme ne semble pas liée à la pratique de la chasse.

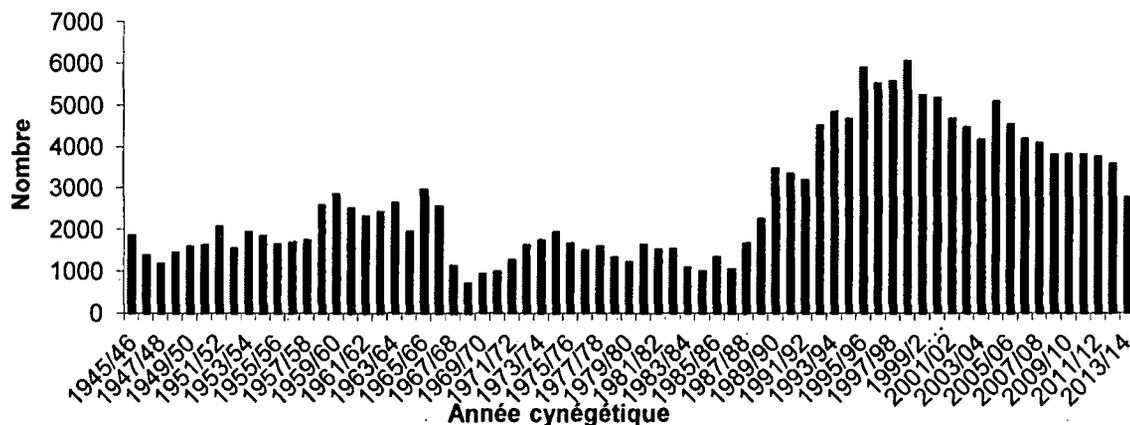


Fig. 1a

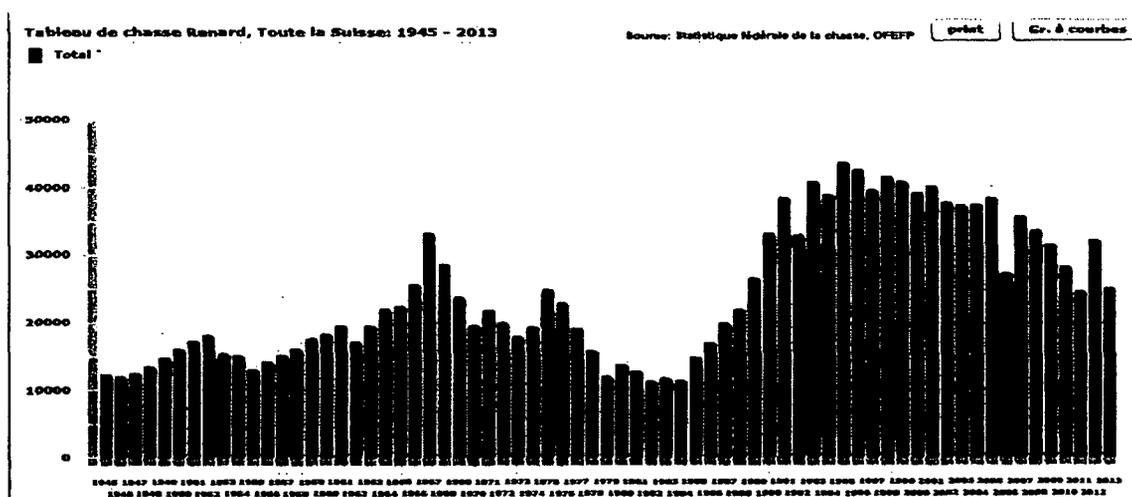


Fig. 1b

On remarquera également sur les graphiques que les populations de renards ont augmenté largement pendant les années 1980 et 1990, sans pour autant causer des problèmes majeurs dans les deux pays en ce qui concerne p.ex. des dégâts.



Par conséquent, aucun agent de l'ANF n'a rectifié quoi que ce soit, ni aurait besoin de ce faire. Même si les tableaux des tirs ont fortement régressé entre 2000 et 2014, indiquant également une baisse de la population, cette dernière est certainement toujours plus élevée que dans une situation naturelle. Une situation naturelle impliquerait notamment la présence des ennemis naturels du renard, comme p.ex. le virus de la rage sylvatique ainsi que des grands prédateurs tels que le loup et le lynx sur toute la surface. Des études montrent que la présence de grands prédateurs aurait un effet de réduction marqué sur les populations des prédateurs de taille moyenne tels que le renard, le chacal doré ou le chien viverrin.

Pour quelles raisons le gouvernement arrive-t-il à d'autres conclusions que l'auteur des études susmentionnées?

La Ministre de l'Environnement ignore comment l'honorable députée est arrivée à la conclusion que le gouvernement serait arrivé à d'autres conclusions que l'auteur des études en question. Réitérons donc le paragraphe de ladite réponse :

« ...Or, les résultats d'une étude française, présentés à la conférence internationale « Echinococcus 2014 » en Lituanie, me paraissent particulièrement préoccupants.

Les auteurs indiquent que « Our results showed that fox culling over such a territory is highly demanding (time and money) and poorly efficient. Worse; it may favour the presence of the parasite within the fox population, thus increasing the risk to the human population. » (Comte et al. 2014). Il semblerait donc que la chasse au renard aurait comme effet d'augmenter la prévalence du parasite et donc le risque pour la santé humaine. »

La Ministre de l'Environnement est convaincue que l'honorable députée remarquera que la phrase qu'elle a présentée comme conclusion de la Ministre n'est autre que la traduction de la conclusion des auteurs de l'étude.

Entre-temps, la même équipe d'auteurs a publié, en novembre 2017, l'article suivant :

Comte, S., Umhang, G., Raton, V., Raoul, F., Giraudoux, P., Combes, B. & Boué, F. (2017) Echinococcus multilocularis management by fox culling: An inappropriate paradigm. Preventive Veterinary Medicine 147: 178-185.

Alors que déjà le titre dudit article en dit long, voici un extrait du résumé, que la Ministre s'abstient de traduire pour éviter tout risque de mauvaise interprétation de la traduction:

“Despite this consequent effort of culling, not only did night shooting of foxes fail to decrease the fox population, but it resulted in an increase in E. multilocularis prevalence from 40% to 55% while remaining stable in an adjacent control area (585 km²). Though no significant change in age structure could be described, an increase in immigration and local recruitment is the best hypothesis for population resilience. The increase in prevalence is therefore considered to be linked to a higher rate of juvenile movement within the culled area shedding highly contaminated faeces. We therefore advocate managers to consider alternative methods such as anthelmintic baiting, which has been proven to be efficient elsewhere, to fight against alveolar echinococcosis.”

Pour le Point vétérinaire, une référence en termes de presse animale en France, l'étude est claire. Voici leur conclusion, publiée dans un article en date du 6 décembre 2017 : « En fin de compte, les chercheurs concluent que l'abattage massif des renards dans la lutte contre l'échinococcose alvéolaire est non seulement inefficace, mais même contre-productif. »



Dans ce contexte, l'Administration de la nature et des forêts a organisé, en collaboration avec la Direction de la Santé, l'Administration des Services Vétérinaires et le Musée national d'histoire naturelle, une conférence publique avec un des auteurs de l'étude, représentant de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), qui est le laboratoire de référence au niveau national en France en ce qui concerne l'échinococcose. La conférence aura lieu le lundi, 29 janvier 2018 à 19.30 heures au Musée national d'histoire naturelle, 25 rue Münster, L-2160 Luxembourg. Toute personne intéressée par une approche constructive, objective et basée sur les études scientifiques est bien évidemment invitée très cordialement à cette conférence.

